



Compte rendu sommaire du Conseil Municipal du 26 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 26 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil (Espace Simone Veil), en séance publique, sous la présidence du Maire Monsieur Philippe RONARC'H, sur la convocation adressée le 20 octobre 2020.

Membres en exercice : 19

Étaient présents :

Mesdames : Michelle BUREL, Nelly VIVIEN, Alexandra MAZEAS, Chloé ANDRO, Claudie SIMON, Christine LE GOFF LE PESQUE, Jacqueline JAFFRY,

Messieurs : Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Olivier BODILIS, Hervé LE COZ, Jacques DYONIZIAK, Emmanuel CORNUET, Mickaël LE COZ, Thierry ARNOULT.

Absents excusés : Christelle GUEZENGAR, Olivier LAURAIN, Armelle RONARC'H, Patrick PERENNOU,

Secrétaire de séance : Alexandra MAZEAS

Monsieur le Maire rend un hommage à la mémoire de Samuel PATY.

Je souhaite évoquer la mémoire de Samuel PATY mort le vendredi 16 octobre 2020. Une mort survenue un soir d'hiver, il partait en vacances, il est mort dans des conditions abominables.

Je pense que toutes et tous nous avons été bouleversés par ce crime.

Monsieur PATY était un combattant de l'enseignement, un hussard de la République, un instituteur animé par un esprit et une vocation inébranlables, pour promouvoir les valeurs citoyennes et laïques, un héros anonyme de la liberté.

Ce 16 octobre 2020 devrait rester à présent une date clé dans notre mémoire collective, et ce soir ici à POULDREUZIC, je vous propose que nous fassions une minute de silence en sa mémoire.

Minute de silence...

Je vous remercie.

Monsieur le Maire déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal du 26 octobre 2020.

Approbation du PV/CR du Conseil Municipal qui a eu lieu le 10 juillet dernier.

Remarques :

Mr Thierry ARNOULT a fait une remarque qui a déjà été prise en compte dans l'après-midi, et précise que 3 mois après c'est un peu compliqué de se rappeler ce qui s'est dit, si on pouvait accélérer un peu la procédure.

Mr Le Maire : c'est noté, on va y apporter une réponse.

Le PV/CR est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire passe la parole à Mr Jean-Pierre KERSALE

Objet : Délibération n° 2020 — 0056 — Subventions accordées aux Associations en 2020

Mr le Maire précise que la Commune a souhaité soutenir les associations au moins au niveau de l'an dernier pour celles qui en avaient fait la demande.

Mr Jean Pierre KERSALE présente les propositions validées par la commission de finances qui a eu lieu le 14 octobre 2020 et propose au conseil municipal de valider la liste suivante :

F.C. Bigouden	2 100
Galoche Bigoudène	400
Les Petits Bonheurs	100
An Askol Glas	100
Pongistes Bigoudens	1 350
Pouldreuzic loisirs	200
Société de Chasse	440
RASED	304
Am. Donneurs de sang Pays Bigouden	50
Ass. Sportive Collège de Plozévet	240
Club cycliste Bigouden	15
Les Nageurs Bigoudens	60
Club athletique Bigouden	30
Assoc. Gym Ploneour Lanvern	30
Hand ball club Cap Sizun	120
Comité org. Mondial Pupilles	175
Les Restaurants du cœur Finistère	120
Secours catholique	120
Secours populaire Plonéour Lanvern	120
SNSM Baie d'Audierne	140
Total	6 214

Aucune question

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'ensemble des subventions accordées représentant un total de **6 214,00 €** autorise Monsieur le Maire à procéder aux versements et dit que cette dépense sera imputée au chapitre 65.

Objet : Délibération n° 2020 — 0057 — PLOVAN — Participation aux frais de repas 2019

Mr Jean-Pierre KERSALE présente les chiffres et le calcul qui ont été validés lors de la commission de Finances du 14 octobre 2020 et qui se récapitule ainsi :

	2019
Total des charges liées au Restaurant scolaire	196 419
Nombre total de repas servis	26 484
Prix d'un repas	7,42
Nombre de repas servis aux élèves de PLOVAN école PJH	1895
Nombre de repas servis aux élèves de PLOVAN école NDL	509
Montant réel en prix de revient	17 829
Montant facturé aux familles	-7 933
Reste à facturer à la Commune de PLOVAN	9 896

Mr le Maire précise que les coefficients appliqués seront à revoir pour 2020

Question : Mr Thierry ARNOULT : La commune de Plovan est-elle associée au calcul ?

Mr le Maire : Non, mais le travail se fait dans la transparence et la confiance.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à facturer la Commune de PLOVAN pour un montant total de **9 896 €** représentant la différence entre le prix de revient des repas et la facturation aux familles, pour les élèves des 2 écoles.

Objet : Délibération n° 2020 — 0058 — Participation de la Commune de PLOVAN aux frais de fonctionnement de l'école Pierre JAKEZ HELIAS.

Mr Jean Pierre KERSALE présente ce dossier et donne lecture des chiffres ayant servis au calcul du « coût d'un élève » et validés à la commission de Finances du 14 octobre 2020 dont voici le récapitulatif :

Coût d'un élève en €	Commun	Maternelle	Elémentaire	Total
Total dépenses comptabilisées en 2019	50 504	46 485	0	96 989
Effectif école Pierre JAKEZ HELIAS 2019	152	53	99	152
Dépenses/Effectif	332,26	877,08	0,00	638,09
Coût par élève		1 209,34 €	332,26 €	638,09 €
Participation aux frais de fonctionnement école JPH				
Effectif rentrée 2019 Elèves de PLOVAN	Maternelle	10	1209,34	12 093,40
	Elémentaire	9	332,26	2 990,34
Montant à facturer à la Commune de PLOVAN	Total	19		15 083,74

Questions :

Mr Jacques DYONIZIAK : À quoi correspond la ligne « Surveillance cour et couchage »

Mr le Maire : Aux salaires des agents communaux en charge de la surveillance récréation et sieste.

Mme Jacqueline JAFFRY : Cette année il n'y avait pas d'assistante de vie scolaire ?

Mr le Maire : Non.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise, Monsieur le Maire à facturer la participation des frais de fonctionnement de l'école PJH à la Commune de PLOVAN, d'après le nombre d'enfants inscrits en 2019, soit un total de **15 083,74 €** pour 19 enfants.

Objet : Délibération n° 2020 — 0059 — Participation de la Commune de Pouldreuzic aux frais de fonctionnement de l'école Notre-Dame de Lorette (OGEC)

Mr Jean Pierre KERSALE présente ce dossier et donne lecture des chiffres ayant servis au calcul du « coût d'un élève » et validés à la commission de Finances du 14 octobre 2020 dont voici le récapitulatif :

Coût d'un élève en €	Commun	Maternelle	Elémentaire	Total
Total dépenses comptabilisées en 2019	50 504	46 485	0	96 989
Effectif école Pierre JAKEZ HELIAS 2019	152	53	99	152
Dépenses/Effectif	332,26	877,08	0,00	638,09
Coût par élève		1 209,34 €	332,26 €	638,09 €
Participation aux frais de fonctionnement NDL				
Effectif rentrée 2019 Elèves de POULDREUZIC	Maternelle	14	1209,34	16 930,76
	Elémentaire	31	332,26	10 300,06
Montant à verser à l'école NDL (OGEC)	Total	45		27 230,82

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater cette participation aux frais de fonctionnement au profit de l'OGEC comme suit :

- 1/3 en novembre 2020 soit : 9 077,00 €
- 2/3 en mars 2021 soit : 18 153,82 €

Objet : Délibération n° 2020 — 0060 — Virements de crédit

Mr Jean-Pierre KERSALE explique l'écriture comptable demandée par la Trésorerie de PONT-L'ABBÉ.

Le tribunal de commerce de Quimper a prononcé en juillet 2020, la liquidation judiciaire de Mr PINSON Alain l'épicerie Basque située à PLOVAN.

La Commune de POULDREUZIC avait émis un titre en novembre 2019 à l'attention de Mme PINSON Françoise correspondant à des droits de place.

L'épicerie Basque étant exploitée par Mr PINSON Alain en son nom propre, Mme PINSON Françoise n'est donc pas concernée.

Il s'agit alors d'annuler le titre émis en novembre 2019 au compte 673 et d'en refaire un au nom de Mr PINSON Alain.

Le compte 673 n'ayant pas été alimenté lors de l'élaboration du budget primitif, il convient de prévoir un montant pour couvrir l'annulation de ce titre.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Mr le maire à procéder à l'écriture d'équilibrage suivante :

FONCTIONNEMENT

Chapitre 022 (dépenses imprévues)	- 160 €
Article 673 (Annulation de titre sur exercices antérieurs)	+ 160 €

Cette écriture n'a aucun impact sur le montant global du budget.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise, Monsieur le Maire à procéder à ces écritures.

D'autre part, lors de la commission Enfance Jeunesse a été abordée la nécessité de s'équiper d'un logiciel « Portail familles » permettant de simplifier les différentes étapes allant de l'inscription des enfants à la facturation aux familles et répondant aux obligations d'enquêtes et de statistiques.

Une réflexion avait déjà été engagée, ainsi qu'une recherche des outils existants sur le marché susceptibles de répondre à nos besoins.

Idéalement la mise en place de ce type de logiciel doit être opérationnelle en début d'année, répondant aux différentes enquêtes et statistiques considérées en année civile et non en année scolaire.

Afin d'anticiper l'aboutissement de cette démarche si elle devait se concrétiser avant la fin de l'année et de pouvoir si nécessaire verser un acompte, il convient de prévoir un montant au budget 2020, dans le cas contraire cette somme serait reportée sur le budget 2021.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mr le Maire à procéder à l'écriture d'équilibrage suivante :

INVESTISSEMENT

Chapitre 020 (dépenses imprévues)	- 7 000,00 €
Article 2051 (Acquisition de logiciels)	+ 7 000,00 €

Cette écriture n'a aucun impact sur le montant global du budget.

Question :

Mr Thierry ARNOULT : De quel logiciel s'agit-il ?

Mme Nelly VIVIEN : 2 logiciels sont à l'étude, la décision n'est pas encore prise.

Mme Jacquelin JAFFRY : 7 000 € paraît bien peu pour un logiciel

Mme Nelly VIVIEN : Il s'agit d'un acompte.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise, Monsieur le Maire à procéder à ces écritures.

Objet : Délibération n° 2020 — 0061 — Rémunération des agents recenseurs en 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 dite de « démocratie de proximité » et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement

CONSIDÉRANT qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des 5 Agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte, Monsieur le Maire propose :

- 1,10 € par bulletin individuel (*Minimum 0,40*)
- 1,10 € par feuille de logement (*Minimum 0,22*)
- 40,00 € par ½ journée de formation (*Minimum 18,00*)
- 110,00 € pour les frais de déplacement. (*Minimum entre 10,00 et 100,00*)

DIT que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales (37 %) qui restent à la charge de la commune,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2021 au chapitre 12 : — article 6413 « Personnel non titulaire » en ce qui concerne les indemnités allouées aux Agents recenseurs,

après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les propositions de Mr le Maire, dit que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2021.

Mr le Maire en profite pour faire un appel aux volontaires, il manque 2 agents.

Il précise que les volontaires doivent impérativement bien connaître le territoire de la Commune.

Le recensement aura lieu entre le 21 janvier 2021 et le 20 février 2021.

Objet : Délibération n° 2020 — 0062 — Nomination des membres du Comité de gestion de l'école intercommunale de Pouldreuzic/Plovan.

Mme Nelly VIVIEN rappelle qu'une convention a été signée en 2015 entre la Commune de Pouldreuzic et la Commune de Plovan, convention relative à la gestion de l'école intercommunale.

L'article 3 de cette convention prévoit un comité de gestion pour assurer le fonctionnement de l'école, devant se réunir à Pouldreuzic 2 fois par an au minimum, afin d'examiner les demandes et de prévoir et proposer les dépenses.

Les propositions ayant été validées par la majorité absolue du comité seront alors soumises aux membres du Conseil Municipal de chaque commune.

Ce comité est composé de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants de chaque commune.

Concernant la Commune de Pouldreuzic, Mr le Maire propose les membres suivants :

Titulaires :	VIVIEN Nelly	Suppléants :	LAURAIN Olivier
	KERSALE Jean-Pierre		GUEZENGAR Christelle
	BUREL Michèle		ANDRO Chloé

Aucune question.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de Mr le Maire.

Objet : Délibération n° 2020 — 0063 — Convention de financement avec la Région Bretagne, pour l'aménagement de la Gare Routière.

Mr le Maire présente le projet de convention de financement avec la Région Bretagne, afin d'obtenir une subvention représentant 70 % du montant total des travaux d'aménagement de la gare routière. Travaux prévus aux vacances de février 2021.

Plan de financement prévisionnel :

Désignations	Tiers	Dépenses	Recettes
Etudes et Plans	LE ROUX TP	5 124,00	
Travaux et Marquages	LE ROUX TP	44 965,20	
Création d'un muret et aménagement espaces verts	Travaux en régie M.O	1 250,00	(1)
	Fournitures GEDIMAT	1 332,00	(1)
Total dépenses		52 671,20	
Total dépenses subventionnables		50 089,20	
Subvention Région Bretagne 70 % des dépenses subventionnables			35 062,44
Reste à charge de la Collectivité			17 608,76

(1) Dépenses non subventionnables

Mr le Maire a rappelé le déroulement des différentes étapes qui ont été réalisées pour parvenir au projet définitif.

Il remercie particulièrement Mr Gwenaël ROHOU (Services techniques), la Direction des transports de la Région Bretagne représentée par Mme Joëlle KERNOA et l'entreprise LE ROUX.

Questions :

Mr Thierry ARNOULT : Est-ce que la Gare routière est bien inscrite dans le plan de mobilité (étude SIOCA/CCHPB) qu'on n'ait pas à revenir dessus dans quelque temps.

Mr le Maire : Oui tout a été étudié par Mme KERNOA avant de valider le projet.

Mr Thierry ARNOULT : la convention traite uniquement la demande de subvention, il n'y a pas autre chose ?

Mr le Maire : Non uniquement la demande de subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

Objet : Délibération n° 2020 — 0064 — SDEF : Convention financière relative à l'éclairage public, Rénovation d'un point lumineux Route de Lababan Ouvrage 76

Monsieur le Maire résume les termes de cette convention financière à intervenir entre la commune et le SDEF.

Dans le cadre de travaux d'éclairage public, la commune sollicite le SDEF pour les travaux suivants : Rénovation d'un point lumineux : Route de Lababan Ouvrage 76.

La commune et le SDEF conviennent que la contribution communale aux prestations prendra la forme d'un fonds de concours.

Montant de la participation financière :

Le montant de la participation financière se décompose de la manière suivante :

Cette contribution est basée sur le coût estimé des travaux.

	Montant HT	Montants TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Part communale		Imputation comptable au SDEF
					Total	dont frais de suivi	
Rénovation mât+lanterne 76	2 200,00 €	2 640,00 €	50% HT dans la limite de 1500€ HT mât+lanterne (1 mât/lanterne)	750,00 €	1 450,00 €	0,00 €	131
TOTAL	2 200,00 €	2 640,00 €		750,00 €	1 450,00 €	0,00 €	

Aucune question

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise, Monsieur le Maire à signer cette convention.

Objet : Délibération n° 2020 — 0065 — SDEF : Convention financière relative à l'éclairage public, Dépose/Repose Rue de Pont-l'Abbé ouvrage 185 & 187

Monsieur le Maire résume les termes de cette convention financière à intervenir entre la commune et le SDEF.

Dans le cadre de travaux d'éclairage public, la commune sollicite le SDEF pour les travaux suivants : Dépose/Repose Rue de Pont-l'Abbé ouvrage 185 & 187.

La commune et le SDEF conviennent que la contribution communale aux prestations prendra la forme d'un fonds de concours.

Montant de la participation financière

Le montant de la participation financière se décompose de la manière suivante :
Cette contribution est basée sur le coût estimé des travaux.

	Montant HT	Montants TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Part communale		Imputation comptable au SDEF
					Total	dont frais de suivi	
Dépose et repose Ouv 185 et 187	2 588,00 €	3 105,60 €	100% HT	0,00 €	2 588,00 €	0,00 €	131
TOTAL	2 588,00 €	3 105,60 €		0,00 €	2 588,00 €	0,00 €	

Aucune question

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise, Monsieur le Maire à signer cette convention.

Objet : Délibération n° 2020 — 0066 — SDEF : Convention financière relative à l'éclairage public, Remplacement d'un mât + coffret EP Cité de Trégonéter Ouvrage 277

Monsieur le Maire résume les termes de cette convention financière à intervenir entre la commune et le SDEF.

Dans le cadre de travaux d'éclairage public, la commune sollicite le SDEF pour les travaux suivants : Remplacement d'un mât + coffret EP Cité de Trégonéter Ouvrage 277.

La commune et le SDEF conviennent que la contribution communale aux prestations prendra la forme d'un fonds de concours.

Montant de la participation financière

Le montant de la participation financière se décompose de la manière suivante :
Cette contribution est basée sur le coût estimé des travaux.

	Montant HT	Montants TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Part communale		Imputation comptable au SDEF
					Total	dont frais de suivi	
Ouv 277	2 450,00 €	2 940,00 €	100% HT	0,00 €	2 450,00 €	0,00 €	131
TOTAL	2 450,00 €	2 940,00 €		0,00 €	2 450,00 €	0,00 €	

Aucune question

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise, Monsieur le Maire à signer cette convention.

Objet : Délibération n° 2020 — 0067 — Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un Agent auprès de la Commune de LANDUDEC pour la bibliothèque.

Mr le Maire rappelle l'objet de la convention :

En 2016, une convention a été signée avec la Commune de LANDUDEC mettant à disposition un Agent pour gérer la bibliothèque, 8 heures par semaine le mercredi de 8 h à 12 h et le jeudi de 14 h 15 à 18 h 15.

Cette convention doit être renouvelée tous les 3 ans.

L'Agent concerné a déjà donné son accord par écrit en date du 22 octobre 2020.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à renouveler cette convention pour 3 autres années.

Aucune question

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement et autorise le Maire à renouveler la convention de mise à disposition avec la Commune de LANDUDEC.

S'agissant du point qui va suivre, Mr le Maire s'excuse auprès des membres du Conseil Municipal, ce point n'était pas à l'ordre du jour, et aurait dû faire l'objet d'un vote en début de séance, il sollicite l'avis des membres du Conseil pour savoir s'ils acceptent d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Objet : Délibération n° 2020 — 0068 — Mutualisation des moyens : Mise à jour des tarifs

Suite aux délibérations des différentes communes et celle de la CCHPB en date 13 mars 2020, relatives à la convention intercommunale de prêt ou de location de matériel et véhicule et celle adoptant les tarifs voirie et de prestations mutualisées, sur proposition de Philippe STEPHAN, Vice-Président délégué, le Conseil Communautaire du 8 octobre 2020 a adopté les tarifs suivants, à compter du 1^{er} novembre 2020 :

	Unité	Montant (€ TTC)	Base du tarif
Engins / véhicules - coûts hors personnel			
Véhicule utilitaire (type JUMPER)	1/2 Jr	20,00 €	Loueur professionnel : 20€ par 1/2 journée
Fourgon (type Master)	1/2 Jr	25,00 €	Loueur professionnel : 25 € par 1/2 journée. Loueur professionnel : 30 à 35 € par 1/2 journée
Camion-benne 3,5T	1/2 Jr	25,00 €	Loueur professionnel : 50 €/jour, 100 km
Camion-benne > 3,5 T - avec ou sans grue auxiliaire	heure	25,00 €	Grue auxiliaire
Chargeur tractopelle	heure	25,00 €	Loueur professionnel : 200 €/jour sans chauffeur, soit 25€/h
PAT	heure	53,00 €	Tarif historique
Gravillonneur	heure	34,00 €	Tarif historique
Cylindre (rouleau vibrant, avec remorque)	heure	15,00 €	Loueur professionnel : 120 €/jour avec remorque, soit 15 €/h
Machine à peinture + solvant	1/2 Jr	150,00 €	Tarif historique
Tondeuse autoportée	1/2 Jr	65,00 €	Inférieur à base tarif loueur professionnel
Nettoyeur HP (type Karcher) sur remorque + eau	1/2 Jr	50,00 €	Loueur professionnel : environ 100 €/jour
Tracteur/microtracteur + Epareuse ou broyeur ou chargeur	heure	25,00 €	Loueur professionnel : environ 30 €/jour
Broyeur de branches	heure	20,00 €	Loueur professionnel : environ 25 €/heure
Débrousailluse autoportée	heure	15,00 €	Loueur professionnel : environ 17 €/heure
Chargeur télescopique	1/2 Jr	50,00 €	Loueur professionnel : environ 100 €/jour
Remorque plateau (nécessite permis EB)	1/2 Jr	30,00 €	
Bétonnière thermique	journée	40,00 €	Loueur professionnel : environ 50 €/jour

Prestations forfaitaires			
Buses - fourniture et pose	ml	60,00 €	Tarif historique (voté par CCHPB + communes)
Matériaux de voirie			
Gravillons	Tonne	15,50 €	Tarif historique
Enrobé à froid	Tonne	82,00 €	Tarif historique
Emulsion de bitume	Tonne	330,00 €	Tarif historique
Consommables			
Peinture routière	kilo	3,00 €	Coût réel

Cette liste intègre notamment les prestations du service environnement, et précise les prestations de marquage au sol.

Il convient de rappeler que les prestations, emprunts et locations doivent s'inscrire dans la continuité de la convention de prêt précédemment adoptée. Aussi, les emprunts et locations prévoient :

- Une démarche préalable de prise de rendez-vous et état des lieux formalisé,
- Détails des conditions d'utilisation, compétences de l'utilisateur, formations, permis, habilitations,
- Assurances,
- Conditions de retours par mise à jour du formulaire d'état des lieux initial.

La collectivité propriétaire de l'équipement conserve la possibilité de refuser son prêt ou sa location, en fonction notamment de la disponibilité de l'équipement, de sa sensibilité...

La mise à disposition est considérée comme un prêt en l'absence de tarifs votés par les collectivités, comme une location dans le cas contraire.

En cas de location, un accord écrit, ainsi qu'un devis signé de la part des deux parties est recommandé, nécessaire si l'opération consiste en une prestation sur plusieurs jours de travaux consécutifs.

En cas de mise à jour de la prestation, sauf urgence, un accord écrit entre les deux parties est recommandé.

Si l'équipement est rendu abîmé, défectueux ou en panne, la remise en état incombera à la collectivité utilisatrice.

Ces tarifs sont communs aux 11 collectivités.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la nouvelle tarification proposée par la Communauté des Communes du Haut Pays Bigouden.

Fin des points à l'ordre du jour.

Questions et Informations Diverses

🚩 Rapports annuels des compétences de la CCHPB

Les présentations et rapports ont été envoyés par mail via Wetransfer, ils sont aussi disponibles sur le site internet de la CCHPB.

EAUX

Le Maire donne quelques informations sur le rapport EAUX

La CCHPB a 4 réseaux opérationnels. Un objectif à terme, les 10 communes devraient être alignées sur le même tarif contrairement à aujourd'hui où l'eau est gérée par des syndicats qui ont chacun leur propre tarif.

Le délégataire est la SAUR

Échanges :

Mme Jacqueline JAFFRY : Attention, il ne faudrait pas s'aligner sur le prix le plus élevé.

Mr le Maire : à terme on va y arriver

Mr Thierry ARNOULT : Quelle est la justification de cet objectif ?

Mr le Maire : Arriver à une harmonisation

Mr Thierry ARNOULT : ça, ce n'est pas une justification.

Mr le Maire : Si, l'objectif est d'avoir une harmonisation pour tout le Pays Bigouden

Mme Jacqueline JAFFRY : il n'y a aucun avantage si on paie plus cher

Mr le Maire : je vous invite à lire les rapports

À noter : certains conseillers signalent qu'ils ont reçu le mail dans les SPAM...

Mr le Maire pour rappel :
1 Gestionnaire La SAUR
4 secteurs de distribution :
– Kergamet
– Plonéour-Lanvern
– Saint-Avé
– Saint-Renan

Pour certaines communes la marche sera plus haute que pour d'autres, mais l'objectif est d'arriver à une harmonisation : Prestation et qualité identique, coût unique pour l'ensemble du territoire.

Mme Jacqueline JAFFRY : constate qu'on s'harmonise toujours avec la tranche la plus haute, jamais sur la plus basse,

Mme Nelly VIVIEN : On ne s'harmonise pas toujours sur la marche la plus haute, ceux qui sont sur le prix le plus élevé paieront moins cher.

Mr le Maire précise que les tarifs ne sont pas non plus très différents les uns des autres.

Mme Nelly VIVIEN : De toute façon le marché est remis à l'étude en 2021

Mme Jacqueline JAFFRY : C'est l'eau, l'assainissement, tout est toujours plus cher, on est en train de nous formater pour payer plus cher sous prétexte d'harmonisation.

Mr le Maire : Je pense qu'aujourd'hui si nous étions tout seuls, nous paierions beaucoup plus cher...

Mme Nelly VIVIEN : Globalement la consommation d'eau en Pays Bigouden est très raisonnable (80 à 90 m3 par foyer) il y a déjà une conscience de la rareté et de la cherté de l'eau, ça ne représente pas une consommation délirante.

Mr Thierry ARNOULT : Il faut avoir un point de vigilance sur la SAUR et éviter de subir une augmentation trop forte des tarifs au prétexte d'harmonisation.

Mr le Maire : L'interconnexion a eu lieu, les travaux route de Douarnenez sont terminés, il faut savoir aussi que l'on vend de l'eau à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud par exemple L'eau est un sujet important, qualité, réseaux les plus efficaces possible...

DÉCHETS

Les collectes sont faites en régie, compétence communautaire depuis un certain nombre d'années.

2 véhicules qui tournent sur la communauté de communes tous les jours et un 3^e véhicule en cas de panne.

Le traitement se fait auprès du syndicat VALCOR qui représente l'ensemble de la Cornouaille qui regroupe 7 établissements publics de coopération intercommunale pour le traitement et la valorisation des déchets soit (69 communes, 262 000 habitants source DGF).

La collecte des déchets recyclables est réalisée par les prestataires (Transport LE GOFF 177 colonnes multimatériaux et 172 de verre) et (LE PAPE Environnement pour la collecte 14 bennes Papier/Carton).
Le marché sera relancé en 2021.

Une fois collectés les déchets recyclables sont acheminés au centre de Pouldreuzic exploité par la CCHPB en régie, puis transportés à l'usine de tri ECOTRI à Fouesnant.

Nous avons 2 déchèteries sur la Communauté de Communes, Pouldreuzic qui date de 2002 et Plonéour-Lanvern de 2012.

10 000 tonnes de déchets collectés en déchèterie sur 2019, chaque véhicule est équipé informatiquement ce qui permet de savoir quelle quantité de déchets a été collectée.

La CCHPB a eu une visite d'inspection de la Dréal des non-conformités ont été observées sur la déchèterie de POULDREUZIC qui va devoir subir des aménagements.

Sur le budget de la CCHPB un coût de fonctionnement prévisionnel en 2021 à hauteur de 2 411 386 €

• Contribution VALCOR (incinération)	696 000 €
• Charges du personnel	598 000 €
• Traitement des déchets collectés (déchèteries et points de tri)	450 417 €
• Transport des déchets collectés (déchèteries et points de tri)	379 849 €
• Carburants des véhicules	60 000 €
• Entretien et réparation des véhicules	55 000 €
• Fournitures d'entretien et petits équipements	27 935 €

Investissements à prévoir en 2021 sur le budget de la CCHPB dont les principaux postes sont :

- Réhabilitation de la déchèterie de Pouldreuzic (estimé) 1 006 500 €
- Étude et MO déchèterie de Pouldreuzic 80 000 €
- Équipements de collecte (Caissons, conteneurs, colonnes...) 80 500 €

La redevance des déchets ménagers :

Afin de financer le fonctionnement du service et d'augmenter la capacité d'autofinancement, une hausse des tarifs de la redevance sera inévitable et elle sera assez sensible dans les années à venir.

Voilà globalement ce qu'on peut dire sur la compétence déchets.

On entend souvent dire « oui on trie de plus en plus et on paie de plus en plus cher », l'importance aujourd'hui c'est la préservation de notre territoire, il serait intolérable d'avoir des déchèteries à ciel ouvert, ou des dépôts sauvages dans les fossés.

Il faut trier, valoriser et faire en sorte d'être performant.

Dans le Pays Bigouden nous sommes de très bons élèves en matière de tri et de revalorisation des déchets.

Continuons et préservons notre planète.

ASSAINISSEMENT

Collectif : Gros projets de l'année

- PLOVAN (terminé)
- POULDREUZIC (à venir) Appel d'offre lancé, démarrage travaux prévu en 2021 (extension du réseau collectif : [rue de la Mer, rue de l'École des Filles, Quartier Kervizigou, impasse des Cheminots, petite partie à Poul-Boulic les habitants de ces quartiers devront avoir un assainissement conforme. L'enquête publique avait eu lieu en 2016. Il est temps que les travaux soient faits [trop long, population agacée] et il y a des sources de captages d'eau notamment à Kervizigou, il faut donc mettre en conformité l'ensemble des secteurs.
- GOURLIZON

Là aussi le délégataire est la SAUR.

DÉFENSE INCENDIE

Bilan financier 2019

- ✓ Contrôle des poteaux, peinture, remplacement, installation... Coût annuel 16 331 €

C'est le budget « Eau » de la CCHPB qui supporte ces dépenses.

La totalité des dépenses au titre de 2019 s'élève à 27 076 € [hors frais de personnel].

Pour 2020 : 261 poteaux à contrôler [118 à Plozévet, 6 à Guiler, 52 à Plovan, 73 à Pouldeuzic, 12 à Tréogat]

Vous trouverez toutes ces informations dans les rapports.



Je vous confirme l'arrivée de Delphine COQUELIN BOITEUX responsable des Services Enfance depuis le 1er octobre 2020.

Elle vous a été présentée lors de la rencontre de l'Équipe Municipale avec les membres de l'ensemble du Personnel, pour ceux qui ont pu être présents.

Nous lui souhaitons la Bienvenue.



Projet du stade

Lors d'une réunion, nous avons rencontré les usagers du stade, afin de créer un projet pour revaloriser le stade. Construire un projet ambitieux pour la Commune et avoir un espace suffisant [Accueil digne, des Vestiaires non mixtes, un assainissement conforme, un espace de convivialité...]

La SAFI missionnée comme maître d'œuvre pour mener le projet tout au long de l'année 2021.

Le stade devra pouvoir accueillir tous les usagers, quels qu'ils soient.

Je vous invite tous à y apporter vos idées.

Mr Thierry ARNOULT : De quelle manière ?

Mr le Maire : Lors des commissions Travaux, il y aura un groupe de travail avec les associations et les usagers qui va être mis en place et la société d'aménagement du Finistère [SAFI] qui va gérer tout ça.

Aujourd'hui on ne connaît pas toutes et tous, le stade, je vous invite à le visiter et vous rendre compte de la nécessité de ce projet.

Ainsi qu'un espace multisports qui avait été initié lors du précédent mandat.

✚ Règlement intérieur du Conseil Municipal

Dans les 6 mois qui suivent l'installation du Conseil Municipal il faut obligatoirement mettre en place un règlement intérieur.

Un groupe de travail a déjà bien avancé le projet.

Courant novembre nous vous proposerons une commission ouverte à l'ensemble des Conseillers.

Ce règlement intérieur devra être finalisé et adopté lors d'un prochain Conseil.

Le projet vous sera envoyé par mail en amont.

✚ La Fibre

C'est l'Arlésienne... Sachez que Pouldreuzic est bien dotée ça avance très bien.

Les travaux que vous avez pu voir, c'est la fibre qui arrive à Penhors, la phase 1, tranche 2 se termine et je pense pouvoir vous annoncer que Penhors aura la fibre très prochainement et Lababan.

La fibre est en déploiement depuis 4 ans le Bourg et la Campagne n'ont pas à se plaindre. La commercialisation sur Penhors devrait avoir lieu avant la fin du 1^{er} semestre 2021.

Mme Jacqueline JAFFRY : Pourquoi ils l'ont eu à PLOVAN avant Penhors ça fait partie de Pouldreuzic

Mr le Maire : C'est par plaque et Plovan fait partie de la Communauté de Communes

Mme Nelly VIVIEN : On devrait s'estimer heureux, il n'y a pas beaucoup de zones rurales qui ont la fibre dans le Finistère.

Mme Jacqueline JAFFRY : Je ne parle pas du département, mais par rapport à la commune on se sent brimé.

Mr le Maire : Penhors c'est un peu compliqué les réseaux sont enfouis, il a fallu se battre pour que ce réseau soit aussi enfoui, il va y avoir un ou deux poteaux qui risquent d'apparaître, mais ce n'est rien comparé à d'autres communes de Cornouaille.

✚ Mutuelle Communale

Mme Michèle BUREL explique le dispositif

L'objectif est de renforcer la solidarité et d'améliorer l'accès à la santé des habitants [ce n'est pas toujours facile de s'y retrouver parmi toutes les offres qui existent].

Elle sera ouverte à toutes les personnes résidentes sur la Commune.

La Commune ne se substitue pas à un organisme de complémentaire santé, elle est juste l'intermédiaire au démarrage, elle ne souscrit pas de contrat et ne finance pas le dispositif.

Son rôle :

- Démarcher les professionnels de complémentaire santé.

- Choisir le prestataire qui offre les meilleurs tarifs et les meilleures garanties.

- Établir une convention de partenariat avec le prestataire choisi

- Créer et diffuser un questionnaire de recueil de besoins auprès des habitants

- Mettre une salle à disposition pour les réunions d'information et les entretiens individuels d'étude de situation

- Organiser la communication.

Les informations personnelles et confidentielles recueillies par le prestataire auprès des personnes intéressées ne sont pas divulguées aux mairies.

Le Projet a été validé par le CCAS le 29 septembre 2020 [ce n'est donc pas un bruit].

Pour la méthodologie de mise en œuvre du projet, nous nous appuyons sur l'expérience de Communes voisines qui ont déjà mis ce système en place que je remercie pour leur aide [Peumerit, Plovan, Tréogat et Guiler sur Goyen].

Mr Thierry ARNOULT : Je me félicite de cette mutuelle communale qui faisait partie de nos projets sur notre liste. Au niveau timing y a-t-il un calendrier ?

Mme Michèle BUREL : 3 dates retenues, chaque élu avec son CCAS va présenter son projet.

Mr Thierry ARNOULT : Le recueil des besoins se fera sous quelle forme ?

Mme Michèle BUREL : Reprise des questionnaires existants type « Qu'attendez-vous de votre mutuelle » « Quels sont vos besoins ». Idéalement il faudrait que les intéressés viennent avec les documents de leur propre mutuelle et ainsi ils pourraient comparer.

Le prestataire sera choisi par le CCAS de chaque commune et ne sera pas forcément le même partout. Plovan et Guilers ont choisi la même, Peumerit et Tréogat en ont choisi une autre. Pouldreuzic va recevoir 4 prestataires pour faire son choix.

Mme Jacqueline JAFFRY : C'est quelque chose d'important, car lorsqu'on est en activité on a souvent une mutuelle employeur mais en retraite on se retrouve sans mutuelle.

✚ Démolition de la maison 2 rue de Pont-l'Abbé

La démolition est prévue la semaine prochaine elle occasionnera des travaux et gênera la circulation pendant 24 h à 48 h.

La demande de couper le compteur électrique est un peu longue à aboutir.

✚ Aparté sur les 2 agents recenseurs à recruter, Mr le Maire précise notamment pour la presse que les personnes intéressées doivent envoyer leur candidature auprès de la Mairie, il précise [à la demande de Mr Thierry ARNOULT] qu'elles ont jusqu'au 15 novembre pour le faire.

✚ Trombinoscope

La Commune a décidé de réaliser un trombinoscope des Élus et des Agents.

Les Agents ont tous répondu, il manque quelques Élus Mr le Maire les invite à remplir l'autorisation.

✚ Formation « Aide aux aidants »

Mme Michèle BUREL communique les dates de formation prévues.

Le 8 janvier 2021, ouverture par une conférence, la formation s'étalera ensuite de janvier à avril 2021 9 participants maximum + 1 formateur.

Ne pas tarder à s'inscrire, vu que ça demande un peu d'organisation, il faudra trouver une solution d'accompagnement pour les personnes aidées pendant que leurs aidants seront en formation.

Mme Michèle BUREL rappelle qu'il y a toujours des masques disponibles en Mairie, qui sont remis gracieusement. Pouldreuzicoise, Pouldreuzicois, venez chercher des masques à la Mairie.

Mr le Maire indique que vendredi soir dernier a eu lieu un concert à Pouldreuzic.

Un véritable succès, 68 personnes étaient présentes pour un accueil maxi fixé à 70.

Dans cette période un peu compliquée, il est important de pouvoir créer des moments comme celui-là, où le respect des règles sanitaires a été appliqué.

Situation exceptionnelle où l'on a découvert la salle Pierre Jakez Hélias sous une forme qu'on ne lui connaissait pas, un concert de musique classique à Pouldreuzic organisé par les Concerts d'Armor.

Une deuxième expérience est prévue le 11 décembre, il s'agira d'un concert de Jazz Manouche.

Moment important pour nous sortir du Covid [comme l'a été le feu d'artifice fin août] et qui a été aussi important pour les artistes même s'ils ont sûrement l'habitude de se produire dans des salles plus grandes.

Apport d'un peu de rêverie sur Pouldreuzic...

Mr le Maire remercie les déménageurs de piano, dont Emmanuel qui a participé à ce déménagement et Jean-René.

Le Maire termine sur cette note... de musique...

Fin de la séance à 20 h 08

Objet : Délibération n° 2020 — 0056 — Subventions accordées aux Associations au titre de l'année 2020

Objet : Délibération n° 2020 — 0057 — Facturation des repas 2019 à la Commune de PLOVAN

Objet : Délibération n° 2020 — 0058 — Participation 2019 de la Commune de PLOVAN à l'école intercommunale

Objet : Délibération n° 2020 — 0059 — Participation de la Commune à l'école Notre-Dame de Lorette [OGEC]

Objet : Délibération n° 2020 — 0060 — Virements de crédit

Objet : Délibération n° 2020 — 0061 — Rémunération des Agents recenseurs 2021

Objet : Délibération n° 2020 — 0062 — Nomination du comité de Gestion de l'école intercommunale.

Objet : Délibération n° 2020 — 0063 — Convention de financement de la Gare Routière par la Région Bretagne

Objet : Délibération n° 2020 — 0064 — Convention SDEF Rénovation d'un point lumineux Route de Lababan Ouv 76

Objet : Délibération n° 2020 — 0065 — Convention SDEF Dépose Repose Rue de Pont-l'Abbé ouvrages 185 et 187

Objet : Délibération n° 2020 — 0066 — Convention SDEF Remplacement d'un Mât et coffret EP Cité Trégonéter Ouv 277

Objet : Délibération n° 2020 — 0067 — Convention Mise à disposition d'un Agent pour la bibliothèque de LANDUDEC

Objet : Délibération n° 2020 — 0068 — Mutualisation des moyens intercommunaux — Mise à jour des tarifs